FEDERATION DE HAUTE-SAÔNE POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE SUR LA TOUNOLLE A TRESILLEY (70)

COMPTE RENDU D'EXECUTION

MAA0101 – N°17A700672

JANVIER 2018

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DES TRAVAUX

Lors de la création d'un chemin de déserte forestière dans les années 1990, un passage busé avait été mis en place pour permettre le franchissement du cours d'eau la Tounolle. Ce dernier était fortement sous dimensionné par rapport aux caractéristiques hydrologiques du cours d'eau. De plus, une chute d'environ 50 cm à la sortie de ce passage busé ne permettait pas d'assurer la continuité piscicole.

La Tounolle présente un intérêt fort pour le maintien des populations salmonicoles dans un secteur où les espèces électives sont peu représentées de par l'altération anthropique des cours d'eau. C'est pourquoi, la Fédération de Haute-Saône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité engager un projet de restauration de la continuité écologique permettant de reconnecter plusieurs centaines de mètres de zone favorable à la reproduction de la Truite Fario.

2. LOCALISATION DES TRAVAUX

Les travaux ont été réalisés sur la commune de Trésilley (70) dans le massif du Bois de Chatey.

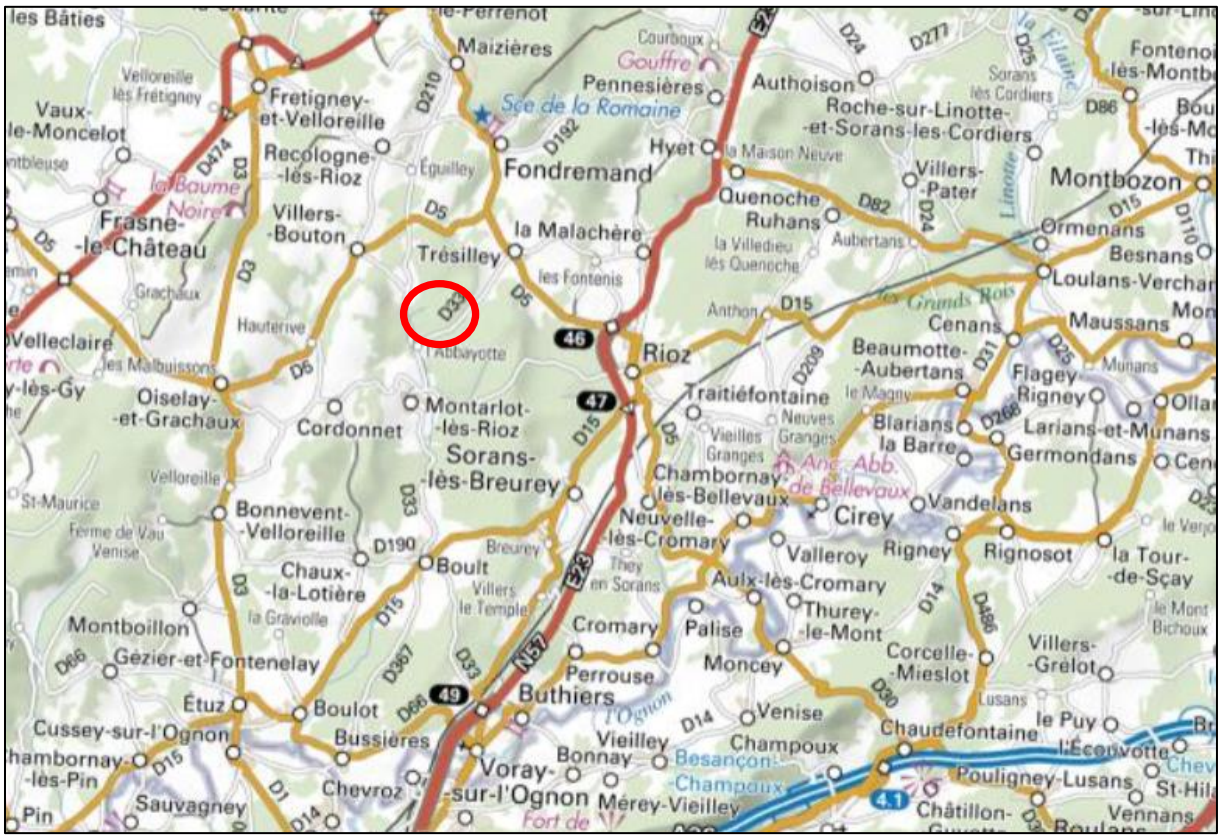

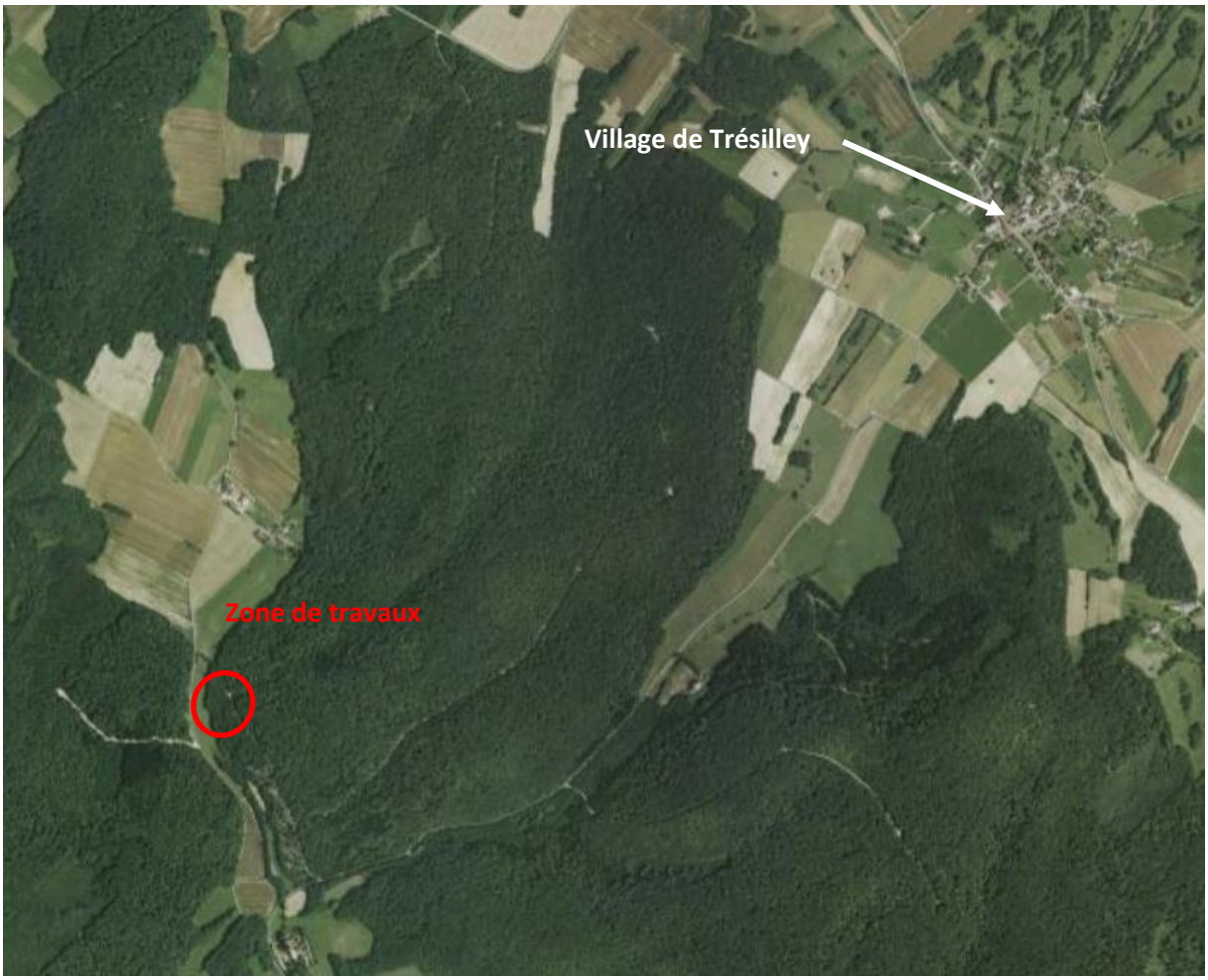

3. GESTION HALIEUTIQUE DE LA TOUNOLLE

La Tounolle est classée en première catégorie piscicole. Le droit de pêche est détenu par la Fédération de Haute-Saône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour une durée de 9 ans minimum (tacite reconduction du bail). Ainsi, le secteur est inclus à la réciprocité EGHO.

4. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés au cours du mois de septembre 2017.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Jura Natura Services de Labergement-Sainte-Marie (25). Le suivi de l'ensemble des travaux a été réalisé par le personnel de la Fédération de Haute-Saône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

5. PLAN DE FINANCEMENT

Le montant total des travaux de restauration de la continuité écologique s'élève à 21 714,00 € TTC. Le financement de l'opération est réparti selon le tableau ci-dessous :

Dénomination	AERMC 80 %	FNPF 16 %	FDAAPPMA 70 10 %
Restauration de la continuité écologique sur la Tounolle à Trésilley – Entreprise Jura Natura Services	17 371,20 €	3 474,24 €	868,56 €
TOTAL	**17 371,20 €**	**3 474,24 €**	**868,56 €**

La subvention FNPF est de 3 474,24 € (validée par notification de subvention N°17A700672 du 14 juin 2017).

6. PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

Passage busé avant travaux :

Pose du pont cadre :

Matériaux graveleux dans l'ouvrage :

Franchissement après travaux :

7. SUIVI APRES TRAVAUX

Un suivi après travaux sera réalisé pendant plusieurs années par le personnel de la fédération de Haute-Saône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Il permettra d'évaluer la reconnexion du linéaire amont à l'ouvrage par la Truite Fario notamment.